



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le* **24 AVR. 2020**

N/Réf. : CAB SSA/XS/MB – Pégase D/20-007634

Madame la Sénatrice,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 2 avril concernant l'accès des professionnels du domicile aux tests de dépistage du Covid-19.

Tout au long de la crise sanitaire, le Gouvernement a veillé à renforcer la capacité de tests de dépistage de la présence virale par RT-PCR. Au cours des derniers jours, cette capacité a fortement progressé, grâce à l'achat et au déploiement en cours de 20 automates qui sont en train d'être déployés sur l'ensemble du territoire.

Le Gouvernement a également pris la décision de s'appuyer sur les forces de tous les laboratoires qui proposaient leur aide pour réaliser ces tests. Laboratoires de recherche, laboratoires spécialisés de la police et de la gendarmerie, laboratoires départementaux et vétérinaires: tous peuvent désormais contribuer à l'effort de dépistage depuis la publication du décret et de l'arrêté parus lundi 6 avril.

Si j'insiste sur la capacité nationale de production de ces tests, c'est bien parce que de cette production dépend la possibilité pour le plus grand nombre d'intervenants d'y accéder.

Le Gouvernement a souhaité que cette capacité nouvelle soit mobilisée en premier lieu pour les structures d'hébergement collectif, à commencer par les établissements médico-sociaux accompagnant les personnes particulièrement vulnérables que sont les personnes âgées et handicapées.


En parallèle de cette intensification, le dépistage est poursuivi pour tous les autres patients symptomatiques de Covid-19 devant être testés : patients hospitalisés, professionnels de santé, personnes à risque de forme grave de Covid-19, femmes enceintes et donneurs d'organes.

.../...

Madame Jocelyne GUIDEZ  
Sénatrice de l'Essonne  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Votre souhait de tester les professionnels des services à domicile a retenu toute notre attention et tous les efforts sont faits pour permettre à tous ceux qui le nécessitent d'accéder prioritairement à ces tests.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement  


Olivier VÉRAN